

## ECOSLOPS

Société anonyme au capital de 4 389 676 €

Siège social : 7, rue Henri Rochefort 75017 Paris

514 197 995 R.C.S Paris

### Tableau de synthèse sur l'utilisation des délégations financières

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2017 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2017	Montant résiduel au 31/12/2017
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15 juin 2016	14 août 2018	500 000 euros	Néant	500 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	15 juin 2016	14 août 2018	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros	Utilisation à hauteur d'un montant nominal de 383 178 € (réalisation définitive le 27/10/2017)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 616 822 euros  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	15 juin 2016	14 août 2018	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros  (montants s'imputant sur le plafond placement privé)	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros  (montants s'imputant sur le plafond placement privé)
Délégation en vue d'émettre des	15 juin 2016	14 août 2018	Montant nominal maximum de	Néant	Montant nominal maximum de

<b>actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé</b>			l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros  (montants s'imputant sur le plafond offre au public)		l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros  (montants s'imputant sur le plafond offre au public)
<b>Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires</b>	15 juin 2016	14 août 2018	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	Utilisée dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS réalisée le 27/10/17	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
<b>Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE</b>	13 juin 2017	12 août 2019	20 000 euros	Néant -	20 000 euros
<b>Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux</b>	25 juin 2015	24 août 2018	300 000 actions d'1 € de valeur nominale	Néant	300 000 actions d'1 € de valeur nominale
<b>Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux</b>	15 juin 2016	14 août 2019	300 000 actions d'1 € de valeur nominale (1)	Attribution gratuite de 50 000 actions sous conditions de performance	250 000 actions d'1 € de valeur nominale (1)
<b>Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des bons de souscription de</b>	13 juin 2017	12 décembre 2018	300 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)	Néant	250 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)

<b>parts de créateur d'entreprise</b>					
<b>Autorisation à donner au Conseil en vue d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR au profit de catégories de personnes</b>	13 juin 2017	12 décembre 2018	300 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)	Néant	250 000 actions ordinaires d'1 € de valeur nominale (2)

(1) les stock-options attribuées en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 25 juin 2015 s'imputeront sur ce plafond

(2) Plafonds communs, étant précisé que les stock-options attribuées en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 25 juin 2015 et les attributions gratuites d'actions effectuées sur le fondement de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 15 juin 2016 s'imputeront sur ce plafond.